

Fonds 4S « Fonds Social pour le Secteur Socioculturel et Sportif »

Votre association est en sous-commission paritaire 329.02 ou 329.03 (rôle linguistique francophone), vous pouvez faire appel au Fonds 4S!

Quatre formules sont accessibles

1. Soit l'employeur se fait rembourser a posteriori les frais d'inscription d'un travailleur à une formation de courte durée;
2. Soit l'employeur reçoit une intervention forfaitaire pour un travailleur qui suit une formation longue (de plus de 60 heures);
3. Soit l'employeur remplit un dossier de candidature pour une formation sur mesure (individuelle ou de groupe);
4. Soit l'employeur remplit un dossier de candidature pour accompagner l'équipe dans une démarche de réflexion interne.

- *Attention, les candidatures doivent être remises au Fonds, via les formulaires adéquats, pour le :*
- 15 janvier
- 15 octobre

Le catalogue de formations - Formapef

Il regorge de formations **gratuites** qui concernent les thématiques suivantes :

- Législation sur le bien-être au travail
- Secourisme
- Travail d'équipe
- Techniques de secrétariat
- Prévention et gestion de conflits
- Plan de formation
- Gestion des ressources humaines
- Gestion des émotions et stress

- Gestion de l'agressivité
- Gestion des conflits
- Animation de groupe
- Communication et travail d'équipe
- Conduite de réunion
- Gestion d'équipe
- Gestion de projets
- Partenariat et travail en réseau

Le formulaire d'inscription est à télécharger sur le site de l'APEF à l'adresse www.fonds-4S.org sur la page des Fonds de formation et Socioculturel. Le formulaire doit être envoyé à l'adresse suivante :

APEF Asbl, Quai du Commerce 48 à 1000 Bruxelles.